

Journée mondiale contre le travail des enfants de 2012

Droits de l'homme et justice sociale... éliminons le travail des enfants

Chaque année, le 12 juin, partout dans le monde des hommes et des femmes se donnent la main pour marquer la Journée mondiale contre le travail des enfants et sensibiliser le public et les politiques à la campagne destinée à y mettre fin. Les Scouts du Monde soutiennent la Journée mondiale depuis plusieurs années et de nombreuses organisations scoutes nationales (OSN) entreprennent des activités et des programmes le 12 juin de chaque année. Pour que la Journée mondiale de 2012 soit un succès, nous invitons les membres (les OSN) de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) et le personnel sur le terrain du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à unir leurs forces pour organiser des activités et des manifestations de sensibilisation et se mobiliser pour appeler à l'action. Afin d'informer les scouts sur les droits de l'enfant, l'OMMS utilise le coffret pédagogique SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) de l'IPEC qui peut être téléchargé en plusieurs langues (voir les liens ci-dessous).

Le thème de la Journée mondiale de 2012 est «Droits de l'homme et justice social: éliminons le travail des enfants!». L'IPEC a préparé des activités éducatives pour les enfants et les jeunes en collaboration avec l'Internationale de l'éducation (IE) qui peuvent être réalisées par les scouts lors des réunions de groupe ou pendant la Journée mondiale (voir les liens ci-dessous). Le nombre des enfants qui travaillent est actuellement de 215 millions dont 115 millions dans des conditions dangereuses et d'autres pires formes de travail des enfants, telles que le travail forcé, l'exploitation sexuelle commerciale et des activités illicites qui peuvent les exposer à des souffrances physiques, psychologiques ou morales susceptibles de leur causer des nuisances durables. L'entrée prématurée sur le marché du travail prive les enfants de l'éducation et de la formation dont ils ont besoin pour se préparer à un travail décent en tant qu'adultes, ce qui leur permettrait ainsi qu'à leurs familles et leurs communautés d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté.

Tous les États membres de l'OIT sont tenus de respecter, promouvoir et mettre en pratique les principes et droits établis dans les huit conventions fondamentales de l'OIT sur les droits de l'homme. Ces «Principes et droits fondamentaux au travail» (liberté d'association et droit à la négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants et de la discrimination au travail) se renforcent mutuellement. L'abolition du travail des enfants sera réussie bien plus rapidement et efficacement si les autres droits sont également respectés. Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants et les autres instruments internationaux relatifs aux droits des enfants, des travailleurs et de l'homme fournissent un cadre important aux législations nationales.

La Journée mondiale de 2012 insistera sur le droit de tous les enfants à être protégés du travail et d'autres violations des droits fondamentaux. En 2010, l'OIT a adopté après révision un [Plan d'action mondial contre le travail des enfants](#), comprenant une [Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016](#), qui souligne que le travail des enfants est un frein aux droits des enfants et une entrave au développement. La Journée mondiale de 2012 mettra l'accent sur le travail à faire pour mettre en pratique le Plan d'action mondial et la Feuille de route.

L'OIT et l'OMMS partagent l'engagement d'œuvrer pour la justice sociale et la paix, en autonomisant les jeunes grâce à des programmes éducatifs fondés sur les droits de l'homme et en favorisant la dimension

sociale de la mondialisation¹. Ces dernières années, nos efforts conjoints ont incité beaucoup de jeunes à défendre le droit des enfants et à mener des campagnes pour mettre un terme au travail des enfants. Récemment, au Village mondial du développement du 22^e Jamboree Scout Mondial de 2011 en Suède, l'IPEC a organisé un atelier avec des activités destinées à sensibiliser les scouts sur ce grave problème. Cet atelier a permis de renforcer les relations entre les jeunes scouts et le mouvement mondial contre le travail des enfants.

La Journée mondiale de 2012 est consacrée aux droits de tous les enfants et adolescents de tous les pays à être préservés du travail des enfants et avoir accès à une bonne éducation ou à un emploi décent lorsqu'ils sont en âge de travailler.

A l'occasion de cette Journée mondiale, nous demandons:

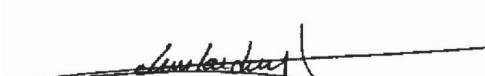
- **La ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants (et de toutes les conventions fondamentales de l'OIT).** Sur les 183 Etats membres de l'OIT, seuls huit pays n'ont pas encore ratifié la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et 20 doivent encore ratifier la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- **Des politiques et des programmes nationaux destinés à assurer des progrès efficaces en matière d'abolition du travail des enfants.** La convention n° 182 de l'OIT requiert que tout État membre qui l'a ratifiée élabore et mette en œuvre des programmes d'action en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants. Un grand nombre de pays ont établi des plans d'action nationaux en tant que cadre pour ces efforts. D'autres doivent encore le faire et des pays qui ont déjà mis en place des plans doivent en assurer le suivi et en examiner l'efficacité. Si nous voulons atteindre l'objectif de l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, il faut mener des actions urgentes dès maintenant!
- **Des actions pour construire un mouvement mondial contre le travail des enfants.** Même s'il revient aux gouvernements de prendre la tête du combat contre le travail des enfants, les normes de l'OIT insistent sur le rôle essentiel des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la mise en place et la mise en œuvre de programmes d'action. Beaucoup d'organisations de la société civile sont elles aussi étroitement impliquées dans les actions de lutte contre le travail des enfants. La construction d'un mouvement mondial contre le travail des enfants au niveau mondial, national et local demeure une priorité.

Grâce à des discussions et des activités avec le coffret pédagogique SCREAM, les chefs d'équipe et les scouts peuvent explorer différentes manières de jouer un rôle dans la campagne mondiale pour éliminer le travail des enfants. Consultez les liens ci-dessous pour obtenir des informations et des idées sur ce qui peut être fait.

Qu'elle soit grande ou petite, chaque action contre le travail des enfants est importante. Les jeunes peuvent apporter de l'énergie, des idées et des actions essentielles pour encourager l'action mondiale pour l'élimination du travail des enfants. Ensemble, nous pouvons mobiliser, former et soutenir les personnes pour qu'elles s'autonomisent et exercent leurs droits. Nous appelons tous les scouts à participer à la Journée mondiale de 2012 et à joindre leur voix au mouvement mondial contre le travail des enfants. Restons unis et travaillons ensemble pour aider à construire un monde meilleur pour les enfants!



Constance Thomas
Directrice
Programme international
pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)



Bruno Chambardon
Directeur, Communications et Relations
Extérieures
Organisation mondiale du mouvement scout

¹ Le partenariat OIT-OMMS a été renforcé en 2009 par la signature d'un deuxième Protocole d'accord.

- Rapports et matériel promotionnel sur le thème de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2012:
www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/wdacl/2012/lang--fr/index.htm.
- Outils et initiatives pour inciter les enfants et les adolescents à agir pour sensibiliser sur le travail des enfants: Section *Les jeunes en action*, du site web de l'IPEC:
www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/Youthinaction/lang--fr/index.htm.
- Des coffrets pédagogiques pour la Journée mondiale de 2012 élaborés par l'IPEC en collaboration avec l'Internationale de l'éducation (IE) (idéal pour les scouts lors des activités hebdomadaires par groupe ou pendant la Journée mondiale de 2012):
www.ei-ie.org/fr/events/event_details/52.
- *Coffret pédagogique SCREAM* (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias), disponible en 20 langues; et le *Module spécial SCREAM sur le VIH, le SIDA et le travail des enfants*:
www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/Scream/SCREAMresources/lang--fr/index.htm.
- Vidéos sur le travail des enfants: TV OIT sur You Tube – playlist « Travail des enfants »:
www.youtube.com/playlist?list=PL418A6833A1C5B483&feature=plcp.
- Concert de solidarité « Enfant à enfant » – images de travail des enfants avec de la musique jouée par des enfants:
www.youtube.com/watch?v=0BF6y9Hfpn4
- Lignes directrices de l'OMMS sur le scoutisme pour les enfants en situation particulièrement difficile:
www.scout.org/fr/a_propos_du_scoutisme/programme_des_jeunes/reaching_out.
- Vidéo sur le scoutisme et les enfants en situation particulièrement difficile, élaborée en collaboration avec l'IPEC:
www.scout.org/fr/information_events/media_centre/audiovisuels/video_clip_u_fund.
- Portail communautaire « du 12 au 12 »: pour partager des dessins, des photos et des vidéos sur les manifestations que vous organisez pour la Journée mondiale contre le travail des enfants:
www.12to12.org.

Nous aimerais aussi avoir de vos nouvelles ! Merci de nous envoyer des informations, accompagnées de photos et du matériel d'accompagnement comme des dessins, des textes et des photographies, à l'adresse:

IPEC, 4 Route des Morillons, CH-1211 Genève 22, Suisse – ipec@ilo.org

et/ou

OMMS Rue du Pré-Jérôme, 5 CH-1205 Genève, Boîte postale 91, CH-1211 Genève 4-Plainpalais, Suisse – worldbureau@scout.org